

Image not found or type unknown



Congée payer suite a un arret maladie

Par **goache**, le **14/03/2010** à **16:17**

Bonjour,rrn1° Mon employé coiffeur est en arrêt maladie depuis 2 mois et demi , lui dois-je deux jour et demi de congé payé par mois .rrn2° Une autre de mes employé est en congé maternité suivi d'un congé parental de 6 mois se qui fait une année d'absence dans l'entreprise ,lui dois-je ces 5 semaine de congé payé .